

# MISE À JOUR D'UN OCÉAN À L'AUTRE



PRÉPARÉ PAR



POUR D'AUTRES MISES À JOUR, VEUILLEZ VISITER LE SITE  
INDUSTRIEDÉPANNEURS.CA

Lorsque de telles informations ont été annoncées, une mise à jour est fournie ci-dessous sur les dépanneurs et les stations-service considérés comme des entreprises essentielles dans l'ensemble du pays, ainsi qu'une mise à jour sur la réouverture des entreprises complémentaires et concurrentes selon les directives provinciales.

## COLOMBIE-BRITANNIQUE

**LES DÉPANNEURS ET LES STATIONS-SERVICE FIGURENT TOUJOURS SUR LA LISTE DES SERVICES ESSENTIELS**

Les dépanneurs et les stations-service sont considérés comme des entreprises essentielles. Consultez la liste complète [ICI](#).

Les restrictions provinciales commenceront à être levées après un certain nombre de jours sans aucun nouveau cas COVID-19.

## ALBERTA

**LES DÉPANNEURS ET LES STATIONS-SERVICE FIGURENT TOUJOURS SUR LA LISTE DES SERVICES ESSENTIELS**

Les dépanneurs et les stations-service sont considérés comme des entreprises essentielles, tout comme le reste de la chaîne d'approvisionnement de notre réseau.

Consultez la liste complète [ICI](#).

Les entreprises non essentielles doivent rester fermées même si le relâchement initial des restrictions commence le 4 mai.

## SASKATCHEWAN

**LES DÉPANNEURS ET LES STATIONS-SERVICE FIGURENT SUR LA LISTE DES ENTREPRISES QUI SONT AUTORISÉES À RESTER OUVERTES**

Les dépanneurs et les stations-service de la Saskatchewan sont toujours considérés comme des entreprises autorisées à rester ouvertes. Ces établissements doivent continuer à appliquer les mesures de distanciation sociale de 2 mètres. Consultez la liste complète [ICI](#).

Les autres commerces de détail dont la fermeture a été ordonnée précédemment doivent rester fermés. La réouverture de ces commerces pourra commencer dès le 19 mai, mais est sujette à modification.

## MANITOBA

**OUVERTURE DES MAGASINS DE DÉTAIL NON ESSENTIELS LE 4 MAI**

La première phase de la réouverture du Manitoba commence le 4 mai avec la réouverture de divers établissements, dont les commerces de détail. Les dépanneurs et les stations-service ont toujours été autorisés à poursuivre leurs activités pendant les fermetures. Les magasins de vapotage font partie des magasins de détail qui sont autorisés à rouvrir le 4 mai.

Tous les détails et lignes directrices pour la première phase peuvent être obtenus [ICI](#).

## ONTARIO

**LES DÉPANNEURS ET LES STATIONS-SERVICE FIGURENT SUR LA LISTE DES SERVICES ESSENTIELS ET LES LAVE-AUTOS SONT AUTORISÉS À OUVRIR**

À partir du 4 mai à 0 h 01, certains commerces de détail et services publics seront autorisés à reprendre leurs activités. Aux dépanneurs et aux stations-service, qui ont été autorisés à poursuivre leurs activités pendant la crise, s'ajoutent les lave-autos automatisés et de type libre-service. Consultez tous les détails [ICI](#).

## QUÉBEC

**OUVERTURE DES MAGASINS DE DÉTAIL NON ESSENTIELS LES 4 et 25 MAI**

Dans le cadre de la réouverture progressive de la province, les magasins de détail situés à l'extérieur de la ville de Montréal et ayant une porte donnant directement à l'extérieur pourront reprendre leurs activités à partir du 4 mai. Les commerces de détail de la ville de Montréal pourront reprendre leurs activités à partir du 25 mai.

## TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

**LES DÉPANNEURS ET LES STATIONS-SERVICE SONT AUTORISÉS À POURSUIVRE LEURS ACTIVITÉS**

La province a déclaré que les commerces de détail qui offrent de la nourriture et les stations-service sont autorisés à poursuivre leurs activités.

Consultez la liste [ICI](#).

Toutes les entreprises non essentielles doivent rester fermées.

## NOUVELLE-ÉCOSSE

**LES DÉPANNEURS ET LES STATIONS-SERVICE FIGURENT TOUJOURS SUR LA LISTE DES SERVICES ESSENTIELS**

La Nouvelle-Écosse a inscrit les dépanneurs et les stations-service sur la liste des services essentiels, mais exige le respect des mesures de distanciation sociale de 2 mètres entre les clients et les employés. Consultez le décret [ICI](#).

Toutes les entreprises non essentielles doivent rester fermées.

# MISE À JOUR D'UN OCÉAN À L'AUTRE



PRÉPARÉ PAR



**CICC** CONVENIENCE INDUSTRY  
COUNCIL OF CANADA

**CCID** CONSEIL CANADIEN DE  
L'INDUSTRIE DES DÉPANNEURS

POUR D'AUTRES MISES À JOUR, VEUILLEZ VISITER LE SITE  
[INDUSTRIEDEPANNEURS.CA](http://INDUSTRIEDEPANNEURS.CA)

## NOUVEAU-BRUNSWICK

LES DÉPANNEURS ET LES STATIONS-SERVICE FIGURENT TOUJOURS SUR LA LISTE DES SERVICES ESSENTIELS

Le Nouveau-Brunswick a inscrit les dépanneurs et les stations-service sur la liste des services essentiels, ainsi que la chaîne d'approvisionnement.

Consultez le communiqué [ICI](#).

Tous les autres magasins de détail doivent rester fermés pour le moment.

## ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

LES DÉPANNEURS ET LES STATIONS-SERVICE FIGURENT SUR LA LISTE DES SERVICES ESSENTIELS

L'Î.-P.-É. a officiellement inscrit les dépanneurs sur la liste des services essentiels, soit les magasins avec ou sans pompes à carburant. Le CCID a reçu l'assurance que l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement continuera à fonctionner.

Consultez la liste complète [ICI](#).

Tous les autres commerces de détail doivent rester fermés.

## TERRITOIRES

DIFFÉRENTES LISTES

Les **TERRITOIRES DU NORD-OUEST** et le **YUKON** considèrent les dépanneurs et les stations-service comme des services essentiels. En savoir plus [ICI](#) et [ICI](#).

Le **NUNAVUT** n'a pas encore dressé la liste des entreprises et services essentiels et non essentiels. Le territoire a déterminé les types d'entreprises qui doivent fermer, mais n'a pas annoncé les types d'entreprises qui peuvent rester ouverts, comme les dépanneurs et les stations-service.